



**Audit – Bureau de Paris**  
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

[www.bakertilly.fr](http://www.bakertilly.fr)

## **ASSOCIATION MAX HAVELAAR FRANCE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : Le Château  
75 Allée des Parfumeurs  
92000 NANTERRE

SIREN : 388 118 549

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.  
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



---

## **ASSOCIATION MAX HAVELAAR FRANCE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : Le Château  
75 Allée des Parfumeurs  
92000 NANTERRE  
SIREN : 388 118 549

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents de l'**Association MAX HAVELAAR FRANCE**

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MAX HAVELAAR FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 28 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO

Brice ROGIR

# ASSOCIATION BILAN ACTIF

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	12 916,45	11 861,45	1 055,00	3 311,59
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	150 675,34	127 567,63	23 107,71	39 747,56
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	334 479,45		334 479,45	326 246,45
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	10 058,46		10 058,46	9 862,46
<b>TOTAL (I)</b>	<b>508 129,70</b>	<b>139 429,08</b>	<b>368 700,62</b>	<b>379 168,06</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				469,24
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	1 048 895,88	63 938,50	984 957,38	1 409 609,76
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	791 757,30		791 757,30	1 050 429,85
Valeurs mobilières de placement	799 795,81	27 897,71	771 898,10	730 139,08
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 261 444,14		3 261 444,14	2 353 564,89
Charges constatées d'avance	143 920,61		143 920,61	136 361,94
<b>TOTAL (II)</b>	<b>6 045 813,74</b>	<b>91 836,21</b>	<b>5 953 977,53</b>	<b>5 680 574,76</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>6 553 943,44</b>	<b>231 265,29</b>	<b>6 322 678,15</b>	<b>6 059 742,82</b>

# ASSOCIATION BILAN PASSIF

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 717 322,10	1 624 348,60
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	168,47	168,47
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	309 698,49	309 698,49
Excédent ou déficit de l'exercice	77 523,62	92 973,50
<i>Situation nette (sous total)</i>	<b>2 104 712,68</b>	<b>2 027 189,06</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 104 712,68</b>	<b>2 027 189,06</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	74 971,22	96 095,00
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>74 971,22</b>	<b>96 095,00</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 248 558,39	1 733 388,68
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	746 705,17	987 679,74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 070 644,76	761 209,16
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 077 085,93	454 181,18
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>4 142 994,25</b>	<b>3 936 458,76</b>
Ecarts de conversion passif	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>6 322 678,15</b>	<b>6 059 742,82</b>

# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	225,00	375,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	219 110,15	182 925,68
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	282 122,38	271 566,15
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	144 076,00	106 613,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	26 961,66	64 830,46
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6 839 760,67	6 876 532,66
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>7 512 255,86</b>	<b>7 502 842,95</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises et autres achats	-413,51	
Variation de stock	469,24	304,74
Autres achats et charges externes	4 019 997,63	4 003 163,51
Aides financières	453 509,00	415 503,00
Impôts, taxes et versements assimilés	83 286,94	103 809,70
Salaires et traitements	2 030 885,93	1 911 184,99
Charges sociales	870 537,72	821 424,81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 065,13	38 575,70
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 611,38	52 049,27
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>7 496 949,46</b>	<b>7 346 015,72</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>15 306,40</b>	<b>156 827,23</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 237,07	1 614,98
Autres intérêts et produits assimilés	17 746,39	2 780,88
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	41 763,19	
Différences positives de change	118,55	2 184,11
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>62 865,20</b>	<b>6 579,97</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		69 660,90
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	3 796,98	3 254,80
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>3 796,98</b>	<b>72 915,70</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>59 068,22</b>	<b>-66 335,73</b>

# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>74 374,62</b>	<b>90 491,50</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-3 149,00	-2 482,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>7 575 121,06</b>	<b>7 509 422,92</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>7 497 597,44</b>	<b>7 416 449,42</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>77 523,62</b>	<b>92 973,50</b>

## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

- Description de l'objet social

L'association Max Havelaar France agit pour développer un commerce équitable, respectueux des droits humains et de l'environnement. Elle milite en faveur d'une économie mondiale éthique et responsable. Avec le label Fairtrade/Max Havelaar, elle mobilise sur le territoire français les entreprises, les citoyens-consommateurs et les pouvoirs publics afin d'assurer aux paysans et travailleurs salariés des pays en développement une meilleure rémunération et des conditions de travail décentes. Max Havelaar France est membre fondateur du mouvement international de commerce équitable Fairtrade/Max Havelaar.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Max Havelaar France n'achète ni ne vend aucun produit, mais mobilise et accompagne les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics pour transformer leurs pratiques. Elle met en œuvre les activités suivantes :

- Gestion en France du label international Fairtrade/Max Havelaar, qui permet de repérer sur les emballages les produits issus du commerce équitable.
- Développement de l'offre de produits équitables sur le marché français et accompagne les entreprises.
- Mobilisation des citoyens-consommateurs pour consommer autrement.
- Interpellation des pouvoirs publics pour modifier les règles de droit vers un commerce plus équitable.
- Appui aux coopératives des pays en développement à trouver des débouchés commerciaux en France.
- Participation active au développement du mouvement Fairtrade/Max Havelaar dans le monde.

- Description des moyens mis en œuvre

Les ressources de l'association sont pour l'essentiel constituées des droits de licence perçus sur les produits labellisés Fairtrade/Max Havelaar, ainsi que dans une moindre mesure, de subventions sur des projets et programmes soutenus par des bailleurs publics ou privés, et de prestations diverses.

Les moyens mis en œuvre par l'association peuvent être répartis en trois catégories principales : budgets opérationnels propres à chaque métier (communication, plaidoyer, sensibilisation, études, programme d'appui terrain, etc.) ; cotisation versée à la fédération Fairtrade International au titre de l'utilisation de la licence Fairtrade/Max Havelaar ; enfin, ressources humaines et charges de structure.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**1060783 - ASSO MAX HAVELAAR**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 6 322 678,15 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 77 523,62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/05/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 23/05/2024.

Dans un contexte global économique encore en mutation , l'association a eu une gestion prudente de ses dépenses avec un budget conservateur .

L'exercice 2023 se solde finalement par un excédent de + 77523.62 euros , ce qui permettra de consolider les fonds propres de l'association .

L'exercice se caractérise par une quasi-stagnation des différents agrégats , en produits comme en charges , par rapport à l'exercice 2022 .

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**1060783 - ASSO MAX HAVELAAR**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable n°2018-06 du 15 décembre 2018

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### **Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Mobilier de bureau	5 ans
- Concessions	1 an

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**1060783 - ASSO MAX HAVELAAR**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## **AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTE**

Désignation

VALEUR NETTE

Concessions brevets licences

1 055

**TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTE**

**1 055**

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	19 192		1 800	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	53 397 105 100 1 998		6 520	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>		160 495		6 520	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		326 246		8 233	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		9 862		196	
<b>TOTAL</b>		336 109		8 429		
<b>TOTAL GENERAL</b>			515 796		16 749	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>		8 076	12 916	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers		16 340	53 397 95 280 1 998	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>		16 340		150 675	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				334 479	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				10 058	
<b>TOTAL</b>				344 538		
<b>TOTAL GENERAL</b>			24 416		508 130	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		15 881	4 057	8 076	11 861
<b>TOTAL</b>		<b>15 881</b>	<b>4 057</b>	<b>8 076</b>	<b>11 861</b>
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	40 497	8 179		48 676
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	79 966	14 322	16 340	77 948
	Emballages récupérables divers	284	659		943
<b>TOTAL</b>		<b>120 747</b>	<b>23 160</b>	<b>16 340</b>	<b>127 568</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>136 628</b>	<b>27 217</b>	<b>24 416</b>	<b>139 429</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	96 095		21 124	74 971	
<b>TOTAL</b>		<b>96 095</b>		<b>21 124</b>	<b>74 971</b>
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres immobs financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	62 928	6 849	5 838	63 939	
Autres provisions pour dépréciation	69 661		41 763	27 898	
<b>TOTAL</b>		<b>132 589</b>	<b>6 849</b>	<b>47 601</b>	<b>91 836</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>228 684</b>	<b>6 849</b>	<b>68 725</b>	<b>166 807</b>
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		6 849	26 962	
	- financières			41 763	
	- exceptionnelles				

**Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée**

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**1060783 - ASSO MAX HAVELAAR**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de l'exercice 2023 , le montant des provisions constituées s'élève à 75 ke  
Ce montant élevé prend en considération des risques potentiels qu'il convenait de couvrir , à savoir :

risque RH pour 66 ke  
risque litige pour 9 ke

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	10 058		10 058
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	68 508	68 508	
	Autres créances clients	980 388	980 388	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres	30 197	30 197	
	coll. publiques	308 499	308 499	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	453 061	453 061	
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)				
Charges constatées d'avance	143 921	143 921		
<b>TOTAUX</b>		<b>1 994 632</b>	<b>1 984 574</b>	<b>10 058</b>
renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
(3) Créances reçues par legs ou donations				

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	143 921
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>143 921</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	42 370
Autres créances	453 061
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>495 431</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	1 248 558	1 248 558		
Personnel & comptes rattachés	218 038	218 038		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	222 369	222 369		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	286 572	286 572		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	19 726	19 726		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 070 645	1 070 645		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 077 086	1 077 086		
<b>TOTAUX</b>	<b>4 142 994</b>	<b>4 142 994</b>		

renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 077 086
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>1 077 086</b>

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	318 562
Dettes fiscales et sociales	312 744
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	926 730
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>1 558 036</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**1060783 - ASSO MAX HAVELAAR**

---

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Le montant des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite n'est pas significatif et n'a pas fait l'objet d'évaluation et de provision .

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**1060783 - ASSO MAX HAVELAAR**

---

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du Commissaire aux comptes comptabilisés en 2023 s'élèvent à :

- 21000 euros H.T.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**1060783 - ASSO MAX HAVELAAR**

---

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

L'association ne bénéficie pas pour ses activités de contributions volontaires en nature ( prestations en nature ou bénévolat )

Informations sur les transactions avec les contreparties :

Communication des informations sur les transactions effectuées avec des personnes physiques et morales ( appelées "contreparties" ) lorsqu'elles ne sont pas courantes et conclues à des conditions normales : NEANT

Informations relatives au régime fiscal :

L'association est soumise aux impôts commerciaux sur la totalité de son activité

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leur avantage en nature :

Aucune rémunération n'est versée aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ( Président-Vice Président-Trésorier )

Effectif moyen employé pendant l'exercice :

L'effectif moyen sur l'exercice 2023 est de 44 ETP